

## Arrêté N° POL-134/2023

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés de Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement sur *l'Allée des Acacias, rue des Horts, Avenue de Nimes, Rue du Salaison, Avenue des Bigos* pour des travaux de tirage et raccord de câble de la fibre optique par l'entreprise **ACTION CLA**, du 05/07/2023 au 05/08/2023.

### A R R E T E

**Article 1** Afin de permettre la réalisation de travaux de tirage et raccordement de câble de la fibre optique par l'entreprise **ACTION CLA**, **du 05 Juillet 2023 au 05 Août 2023**.

la circulation sera réglementée sur *l'Allée des Acacias - rue des Horts - Avenue de Nimes - Rue du Salaison - Avenue des Bigos* - de la manière suivante:

- **Stationnement interdit sur l'emprise du chantier**
- **Travaux en ½ chaussée**
- **Circulation alternée par feux ou manuellement**
- **La signalisation sera mise en place par l'entreprise**

**Article 2** L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires, pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 4** Le Directeur Général des Services, la Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

**Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries – Aux responsables de sociétés de transport en commun.**

**Mise en ligne le 27/06/2023**

**Notifiée à l'intéressé.**

Le Maire  
**Guy LAURET**

